



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/09/2022

Dossier complet le :

21/11/2022

N° d'enregistrement :

2022-6412

1. Intitulé du projet

Création d'un camping à la ferme de 10 emplacements. Construction d'un bloc sanitaire en bois et agrandissement du parking existant.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC La Perrière

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bridonneau Martin

RCS / SIRET

| 3 | 2 | 1 | 8 | 8 | 3 | 5 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8 |

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i> |
|---|--|
| 42. Terrains de camping et caravane. b) Aires naturelles de camping et de caravane permettant l'accueil de 7 à 30 emplacements de tentes, caravanes. | Création d'un camping à la ferme de 10 emplacements composé de : - 2 tentes junior (non reliées à l'eau) ; - 8 emplacements libres |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet détaillé dans ce formulaire constitue la création d'un camping à la ferme composé de 10 emplacements ainsi que l'agrandissement d'un parking en terre-pierre.

Ce projet est directement relié à l'activité agricole et fait partie intégrante du GAEC La Perrière, exploitation en agriculture biologique, relevant de la réglementation ICPE soumise à déclaration (rubriques 2101 et 1530).

Les 10 emplacements seront détaillés ainsi :

- 2 tentes junior non reliées à l'eau afin d'être déplaçables
- 8 emplacements libres

L'aménagement de ce futur camping implique la création d'un bloc sanitaire, prévu sur plots béton et tout en bois pour limiter son impact sur l'environnement.

Un réseau de collecte des eaux blanches, ayant fait l'objet d'une étude, sera créé pour venir se raccorder sur le réseau de traitement des eaux blanches existant de l'exploitation. Celles-ci sont ensuite traitées par un bassin de sédimentation et un massif filtrant végétalisé. Il n'y aura pas d'eaux grises à traiter de par la présence de toilettes sèches, une aire de compostage est prévue à cet effet, et les eaux pluviales seront collectées dans un récupérateur d'eau destiné à arroser les massifs du camping.

Le parking sera agrandi dans la même logique de construction en terre-pierre, pour rester le plus naturel possible.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de diversifier l'activité agricole, en proposant une offre de tourisme nouvelle, centrée sur la ferme. Le camping souhaite accueillir une clientèle désireuse de découvrir la vie à la ferme et en quête de calme et de nature. C'est pour quoi la parcelle choisie se situe proche du cœur de l'exploitation, et offre une jolie vue sur les coteaux environnants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement de la parcelle est prévu pour janvier 2024.

L'aménagement comprend :

- Pose des réseaux (AEP, EU, électricité)
- Agrandissement du parking (décaissement et pose d'un mélange terre-pierre). La terre déplacée excédante sera ré-utilisée pour les aménagements de massifs végétalisés autour du parking.
- Création des voies de desserte (gravillons et copeaux de bois)
- Légers travaux de terrassement pour le bloc sanitaire. La terre déplacée sera ré-utilisée pour les aménagement de massifs végétalisés autour du camping.
- Construction du bloc sanitaire (ossature et bardage bois sur plots bétons)
- Pose des tentes junior
- Paysagement (plantation d'arbres et arbustes)
- Pose de témoins lumineux solaires dans le camping, de la signalétique (numéros emplacements, panneaux d'informations,...) et des accessoires (extincteurs,...).

Les eaux pluviales seront dirigées vers un récupérateur d'eau, situé près du bloc sanitaire pour arroser les massifs végétalisés du camping.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil et hébergement des touristes durant la période d'ouverture du camping : du 15 avril au 15 octobre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Création du camping à 10 emplacements : Permis d'aménager

Agrandissement du parking : Permis d'aménager (en lien direct avec le projet camping)

Création du bloc sanitaire : Permis de construire

Assainissement : étude de filière. Cette étude relève d'une procédure d'autorisation auprès du SPANC (voir annexe "Contrôle de conception").

L'activité d'hébergement touristique est soumise à une procédure d'autorisation auprès de la mairie (permis d'aménager, Cerfa n° 13409*06).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|----------------------|
| Surface totale en exploitation | 3 000 m ² |
| Nombre d'emplacements de camping créés | 10 |
| Surface du précédent parking | 250 m ² |
| Nombre de places de stationnement avant projet | 6 |
| Surface du parking projetée | 375 m ² |
| Nombre de places de stationnement après projet | 16 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Perrière
85 480 BOURNEZEAU

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 6' 03" 85 Lat. -1° 16' 37" 51

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Bournezeau est concernée par un plan de prévention du risque inondatio. Il s'agit du plan PPRi Lay amont approuvé par arrêté préfectoral en date du 18-02-2005. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le territoire communal se situe au sein de la ZRE du bassin versant du Marais poitevin. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En l'absence d'espaces protégés et/ou remarquables sur le site ou à proximité, le projet n'a pas d'incidences particulières. Le projet se situe sur une zone autrefois dédiée à la culture. L'intégration paysagère sera réalisée par une végétalisation du site. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|-----------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Aménagements réalisés sur une zone agricole, dans le cadre de la diversification de l'activité agricole déjà existante. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune est concernée par le PPRi Lay Amont, toutefois le projet n'est pas concerné par cette servitude et est situé à 3,7 km de la zone réglementée du PPRi la plus proche. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le bâtiment d'élevage le plus proche du camping est situé à 21 mètres de celui-ci. Il s'agit de la salle de traite et de la nurserie. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La stabulation elle, est située à 77 mètres du camping. L'exploitation est conduite en agriculture biologique, la parcelle dédiée au camping est donc exempte de toutes trace de pesticides. Aucun épandage ou engrais seront déposés sur cette parcelle. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Au regard du nombre d'emplacements projeté sur le site, la circulation sera faible et ne générera que peu de traffic. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site pourra accueillir jusqu'à 30 personnes, donc les nuisances sonores resteront faibles. |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le camping étant situé sur une exploitation agricole, des nuisances provenant de l'exploitation pourront être perçues, seulement en journée. Les soirées seront propices au repos de chacun. |

| | | | | |
|-----------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Seules quelques lumières solaires pour baliser le cheminement des campeurs au sein du camping. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux blanches produites par les usagers du camping seront traitées par le système de traitement des eaux blanches de l'exploitation en place. Une étude de filière stipule que le dimensionnement du réseau actuel est suffisant. Il n'y aura pas d'eaux grises à traiter de par la présence de toilettes sèches, et une aire de compostage est prévue à cet effet. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ordures ménagères sont collectées sur le site à un emplacement dédié. |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'incidences négatives notables sur l'environnement.

Un renforcement de la végétation sera effectué car le projet se situe dans une prairie, où il n'y a pas d'arbres intra-parcellaire. Des haies seront plantées tout autour de la parcelle pour apporter intimité et ombre aux campeurs. Des massifs avec des essences locales viendront habiller la parcelle et aider au développement de la biodiversité déjà présente sur l'exploitation conduite en agriculture biologique.

L agrandissement du parking se fera en terre-pierre afin de laisser l herbe pousser. Notre souhait est uniquement de stabiliser le terrain.

Des matériaux naturels seront privilégiés pour la construction du bloc sanitaire, ainsi que pour les cheminements qui seront restreints et à destination des accès PMR.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet à pour but de faire découvrir le monde agricole au grand public et offrir des hébergements au cœur de la nature.

Notre souhait et d'oeuvrer pour le respect de la nature et limitant notre impact par l'utilisation de matériaux naturels lors de la construction, d'énergies renouvelables (panneaux solaires, témoins lumineux solaires), et la végétalisation de la parcelle pour créer une aire d'accueil à la biodiversité.

Les touristes seront sensibilisés au zéro déchet et au tri de ceux-ci, ainsi qu'à la gestion de l'eau potable notamment grâce à l'installation de toilettes sèches.

Au vu de tous ces éléments, nous pensons que le projet peut être dispensé d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|----------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Thorigny

le, 12/09/2022

Signature



Joint sur le cadre ci-dessus